

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES

B. P. 790 KIGALI

23 AOUT 1988

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA KIGALI.

Il y a lieu de prendre en recette la somme de 15.625 FRW
représentant la 63ème tranche de remboursement de prêt pour construc-
tion de 1.500.000 FRW, accordé au Ministre Edouard KAREMERA par
D.C.N° 20/FIN.10.05 du 8/03/1983. *07-297 du 31-8-88*

Nous disons: QUINZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du *18.10.07.07.07*

Inscrit sous poste *50* du *19.8.88*

Kigali, le *19.8.88*

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

[Signature]
Kigali, le 10/08/1988

Le Ministre chargé des Relations
Institutionnelles,

[Signature]
Edouard KAREMERA

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

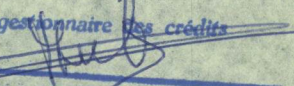
DES FINANCES

Kigali, le *23 AOUT 1988*

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA KIGALI.

Il y a lieu de prendre en recette la somme de 15.625 FRW représentant la 6^{ème} tranche de remboursement de prêt pour construction de 1.500.000 FRW, accordé au Ministre Edouard KAREMERA par D.C.N° 20/FIN.10.05 du 8/03/1983.

Nous disons: QUINZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 18. Allocation 27.27.27.
Inscrit sous poste 50..... du ..19.8.88
Kigali, le19.8.88.....
Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Kigali, le 10/08/1988

Le Ministre chargé des Relations
Institutionnelles,

Edouard KAREMERA
